



COMMUNE DE YENNE - Mairie
Place Charles Dullin - 73 170 Yenne
T:04.79.36.70.48 / F:04.79.36.64.42
Email: yenne.mairie@wanadoo.fr

PROJET DE RENATURISATION DU MARAIS DE LAGNEUX

Marché de maîtrise d'œuvre

Règlement de la Consultation

Décembre 2011

Maître d'Ouvrage : commune de YENNE

1 - IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC QUI PASSE LE MARCHÉ

1.1 - Coordonnées de la collectivité territoriale

COMMUNE DE YENNE

Mairie

Place Charles Dullin

73170 YENNE

Tel : 04.79.36.70.48

Fax : 04.79.36.64.42

Mail : yenne.mairie@wanadoo.fr

1.2 - Objet du marché :

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre pour :

La renaturation du marais de Lagneux.

Date limite de remise des offres :

Mardi 07 février 2012 à 12 heures

ARTICLE 2 –CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Cette consultation est de type marché d'étude selon la procédure adaptée dans des conditions définies par l'article 28 du code des Marchés Publics.

Décomposition du marché

Décomposition en tranches : oui

1. Tranche ferme correspondante aux études ;
2. Tranche conditionnelle correspondante aux travaux.

Les variantes ne seront pas prises en considération

Délai de validité des offres

La durée de validité des offres est de 120 jours à compter de la remise des offres. Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de janvier 2012.

Ce mois est appelé mois « zéro » (M0)

ARTICLE 3 – RENSEIGNEMENTS ET DOSSIERS

Les dossiers seront remis gratuitement à tout candidat qui en fera la demande jusqu'au lundi 30 janvier 2012 à 17h, soit :

- ✓ **téléchargés sur le site internet de la Commune de YENNE :**
<http://www.mairie-yenne.fr> , rubrique : **Mairie / marchés publics**
- ✓ **par courrier à : Commune de YENNE – Mairie – Place Charles Dullin - 73170 YENNE**
- ✓ **par fax : 04.79.36.64.42**
- ✓ **par courriel : yenne.mairie@wanadoo.fr**

Pour tout renseignement d'ordre administratif ou technique, le candidat pourra s'adresser à la mairie de Yenne

Tel : 04 79 36 70 48

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au **mardi 07 février 2012 avant 12h00** à la mairie de Yenne.

L'enveloppe unique cachetée contenant l'offre (rédigée en langue française sera transmise par lettre recommandée avec accusé de réception (ou déposée en mairie contre récépissé) à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Mairie de Yenne
B.P. 3
73 170 Yenne

Composition de l'offre à remettre :

Une lettre de candidature (DC1) accompagnée :

- Des attestations et certificats prévus aux articles 45 et 46 du code des marchés publics (DC2, DC6, DC7, attestations d'assurance...)
- Des références récentes de maîtrise d'œuvre pour les aménagements de même nature
- Un **mémoire méthodologique et d'organisation**

Le prestataire appuiera son offre sur un mémoire méthodologique et d'organisation explicitant :

- la méthodologie qui sera appliquée à chaque phase de la mission notamment :
la méthodologie générale de l'étude, l'analyse du projet attendu.
- l'organisation qui sera appliquée à chaque phase de la mission notamment :
 - l'organisation prévue qui tiendra compte des contraintes d'organisation imposées par le CCTP et le phasage de l'étude,
 - l'organisation, procédure, validation mises en place en interne (notamment en cas d'implication de partenaires extérieurs) pour produire des études de qualité dans les délais fixés, et moyens matériels.

- Les moyens mis en œuvre pour l'exécution de sa mission (personnel en bureaux d'études et l'organisation interne notamment :
 - La structure de l'équipe affectée à l'étude,
 - La qualité du chef de projet affecté à l'étude,
 - L'organisation définie spécifiquement pour cette étude : agence à l'intérieur d'un groupe, co-titulaires, partenaires, sous-traitants et le rôle de chaque entité (qui fait quoi),
 - La qualité des autres personnes devant intervenir dans l'étude.

ARTICLE 5 – COMPETENCES REQUISES

L'équipe pourra être pluri-disciplinaire et regroupera les compétences dans les domaines suivants : Hydraulique, Environnement-Paysage: Protection des milieux naturels, Programmation et montage d'opération.

L'équipe devra justifier de la présence d'un chef de projet.

Légitimités techniques complémentaires : maîtrise du processus de concertation.

L'équipe pourra être composée de plusieurs bureaux d'études associés pour remplir cette mission. Toutefois, un bureau d'études sera identifié comme mandataire et comme l'interlocuteur unique de la Commune. Il sera en charge de transmettre les informations aux autres prestataires le cas échéant.

ARTICLE 6 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Après examen de l'ensemble des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec le ou les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes. Au terme de ces négociations, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat dont l'offre est jugée la plus avantageuse.

Les critères d'attribution du marché sont pondérés comme suit :

1.	prix de la prestation	50 %
2.	valeur technique de l'offre	40 %
3.	dates limites de commencement et la durée d'exécution de la tranche ferme	10 %

La note financière sera calculée en attribuant 20 à l'offre la moins disante puis en retirant 1 point par dix pour cent d'écart à cette offre la moins disante (une offre présentant un écart de x % avec l'offre la moins disante obtiendra la note $20 - (x/10)$). Une offre qui sera jugée anormalement basse ne sera pas retenue comme offre moins disante.

La note relative à la valeur technique sur 20 sera calculée en attribuant les notes suivantes au regard du mémoire technique remis :

- A - Méthodologie proposée sur la base du mémoire technique (moyens, organisation...) : 12 points
- B - Compétences, références : 8 points,